

La Guilde du Pain d'Épices



LE DÉFI D'AVIRON EN SALLE AU PROFIT DE L'ALPHABÉTISATION DES ENFANTS

Règlements

1. Les participants doivent s'inscrire en remplissant un formulaire d'inscription officiel. Les inscriptions doivent parvenir à **La Guilde du Pain d'Épices, C.P. 1547 Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0** avant le vendredi 28 Janvier 2005. La preuve d'envoi postal n'est pas une preuve de livraison. Les organisateurs ne seront pas responsables des inscriptions perdues ou en retard.
2. Les inscriptions non conformes seront rejetées. Vous devez remplir le formulaire d'inscription au complet pour que votre inscription soit valide. Afin d'éviter toute déception et pour clarifier tout détail apparaissant à votre inscription, veuillez vous assurer **d'inscrire le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre durant le jour**. Les inscriptions incomplètes ou illisibles seront refusées.
3. Les frais d'inscription sont non remboursables.
4. En s'inscrivant au défi d'aviron en salle, le participant accepte et est tenu de respecter les règlements du concours.
5. Le comité organisateur de l'événement se réserve le droit de limiter le nombre de participants ou d'annuler une épreuve si le nombre des inscriptions totalise moins de huit participants.
6. Le rameur de type *Concept 2* sera utilisé pour les épreuves. Les participants peuvent choisir le niveau de résistance de leur choix, mais ils ne pourront toutefois pas le modifier une fois que l'épreuve aura débuté ni durant celle-ci.
7. Pour tous les participants, l'âge valide est l'âge atteint la journée de la tenue de l'événement.
8. Les participants doivent être âgés de 13 ans ou plus le jour de la tenue de l'épreuve.
9. **Aux fins de ce défi, on entend par participant d'une équipe « cross training »**, des participants qui a) ne sont pas membres d'un club d'aviron ou, b) des équipes qui ne comptent pas de membre ayant déjà participé comme membre actif d'un club d'aviron depuis 10 ans.
10. L'équipe gagnante sera celle dont la moyenne des résultats des quatre participants totalisera le temps le plus rapide.
11. Les résultats individuels des participants seront également valables pour les épreuves individuelles.
12. La décision des juges est finale et sans appel.
13. Les prix, toutes catégories, seront remis environ 30 minutes après la dernière épreuve.
14. Le défi d'aviron en salle aura lieu le dimanche 06 Février 2005. Un horaire détaillé de l'événement ainsi que l'itinéraire seront affichés dans le site Internet de **La Guilde du Pain d'Épices** à, www.paindepice.org

32, rue La Baie C.P.1547 St-Jean-de-Matha Qc J0K 2S0 Tél 1-800-617-7791 www.paindepice.org

Organisme de bienfaisance, non-confessionnel, sans attache partisane voué à l'éducation de qualité de tous les enfants.
Numéro d'enregistrement: 86891 2775 RR0001